

Le vendredi 20 mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à la convocation en date du 16 mars 2026, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents :

Mme Emilie SANIEZ, Mr Adrien BOLLART, Mme Judith DELAMAERE, Mr Ludovic LEFEBVRE, Mme Rose

DUQUESNE, Mr Alexandre LEJOSNE, Mme Sandra VÉRON, Mr Louis KALTENBACH, Mme Marie-France DEMEULEMEESTER, Mr Didier HAMY.

Madame Rose DUQUESNE, élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Election du Maire et des Adjoints

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Eric BOUTROY, Maire qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2026 et a déclaré installer :

Mme Emilie SANIEZ, Mr Adrien BOLLART, Mme Judith DELAMAERE, Mr Ludovic LEFEBVRE, Mme Rose

DUQUESNE, Mr Alexandre LEJOSNE, Mme Sandra VÉRON, Mr Louis KALTENBACH, Mme Marie-France DEMEULEMEESTER, Mr Didier HAMY.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Didier HAMY, le doyen des membres du Conseil, a pris la Présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Rose DUQUESNE, puis comme assesseurs Madame Emilie SANIEZ et Monsieur Adrien BOLLART

ELECTION DU MAIRE

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L2122-7, L2122-8 du Code des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du même Code.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral :

Nombre de suffrages exprimés 11

Majorité absolue : 06

A obtenu Monsieur Eric BOUTROY, 11 voix Pour
00 Voix Contre

Monsieur Eric BOUTROY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS,

Les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité, pour l'installation **de 3 adjoints**. L'indemnité de 2 sera partagée en 3.

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Eric BOUTROY élu Maire, à l'élection du premier adjoint. L'appel à candidature est fait. Madame Emilie SANIEZ postule.

Le dépouillement du **1^{er} scrutin** a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral :

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de suffrages exprimés | 11 |
| Majorité absolue : | 06 |

| | | |
|---------------------------------|----|-------------|
| A obtenu : Madame Emilie SANIEZ | 11 | Voix Pour |
| | 00 | Voix Contre |

Madame Emilie SANIEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1^{ère} adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Eric BOUTROY, Maire à l'élection du deuxième adjoint. Appel à candidature est fait.
Monsieur Adrien BOLLART postule.

Le dépouillement du **1^{er} scrutin** a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral :

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de suffrages exprimés | 11 |
| Majorité absolue : | 06 |

| | |
|-------------------------|--------------------------------|
| A obtenu : | |
| Monsieur Adrien BOLLART | 11 voix Pour 00 Voix Contre |

MONSIEUR Adrien BOLLART ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Eric BOUTROY, Maire, à l'élection du troisième adjoint. Appel à candidature est fait.
Madame Judith DELAMAERE postule.

Le dépouillement du **1^{er} scrutin** a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral :

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de suffrages exprimés | 11 |
| Majorité absolue : | 06 |

| | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| A obtenu : Madame Judith DELAMAERE | 11 Voix Pour 00 Voix Contre |
|------------------------------------|--------------------------------|

Madame Judith DELAMAERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Monsieur le Maire, Eric BOUTROY a proposé de fixer la date de réunion suivante : Le Mercredi 1^{er} Avril 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
et ont signé les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Eric BOUTROY